

1617_065.jpg

Histoire de nostre temps.

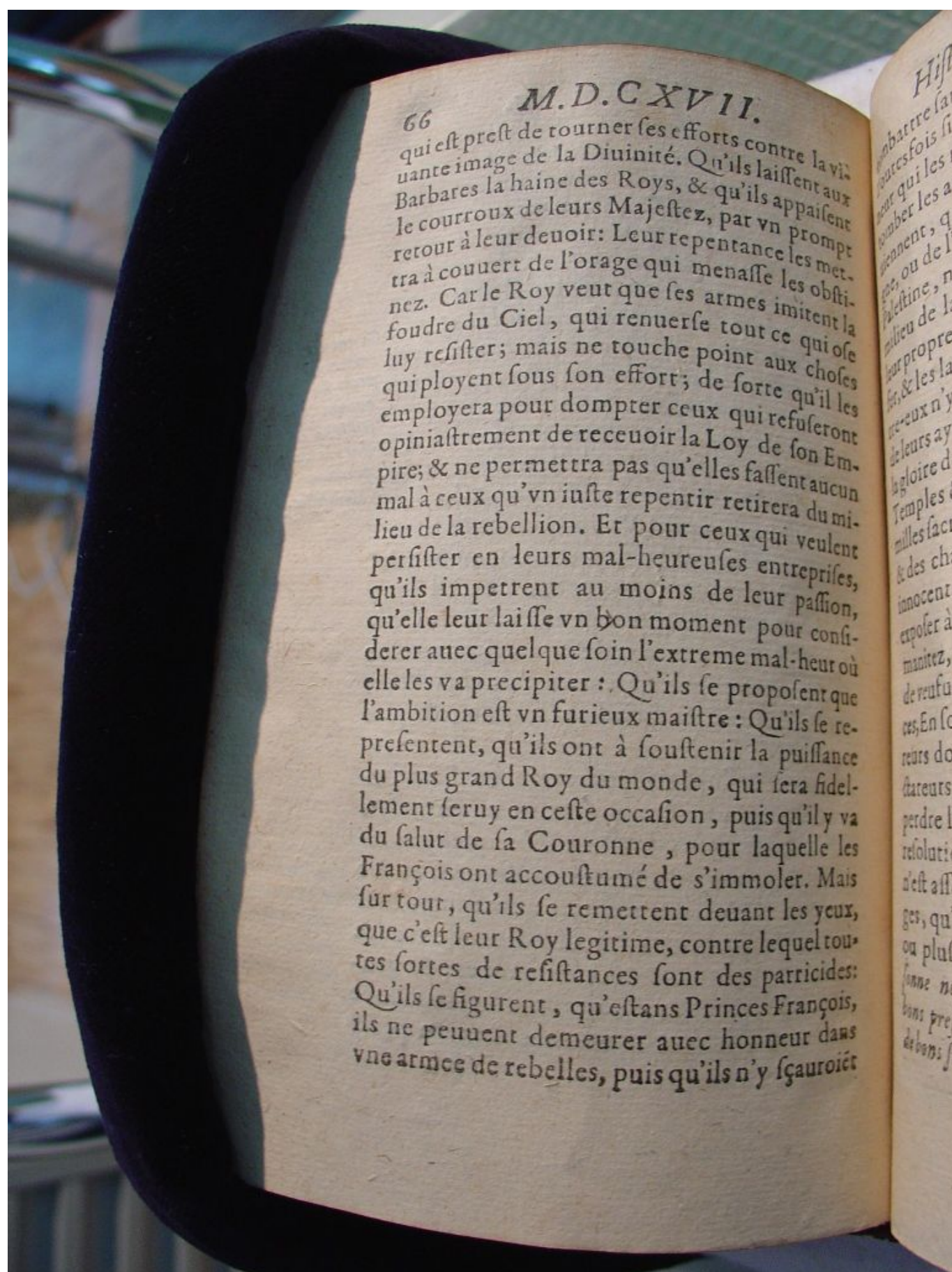
65

gē ces anciens Officiers, afin de les degrader? Pensent-ils que leurs accusations soient effacées de la memoire des hommes, ou qu'on en ignore les auteurs? Cenz qui par vne prodigieuse inconstance pressent auioird'huy leur reſtablissement, ne sont-ce pas ceuz mesmes qui ont fait esclatter ces cruelles plaintes contre-eux? qu'ils vouloient regner dans la confusion, ^{Ce que les} qu'ils estoient seuls cause du depart des Princes, ^{Princes di-} qu'ils auoient conserué vn peu de repos à l'Estat, par des con- ^{soient des} fusions & des prodigalitez, ventes d'honneurs & de ^{anciens Con-} reputation, où ils auoient prostitué tous les ordres de ce ^{seillers d'E-} Royaume, qu'ils circonuenoient la Roynie Mere du Roy, ^{stat dās leur} partissans l'administration de ce florissant Estat, entre ^{premiers} petit nombre de personnes? Voylà comme ils les dépeignoient lors qu'ils les prenoient pour subiect de leurs mescontentements. Ce n'est donc point l'amour qu'ils portent aux anciens Officiers qui leur fait faire ceste poursuite, mais ce sont de nouvelles couleurs qu'ils cherchent, afin de rendre leur faction plausible, & plus populaire.

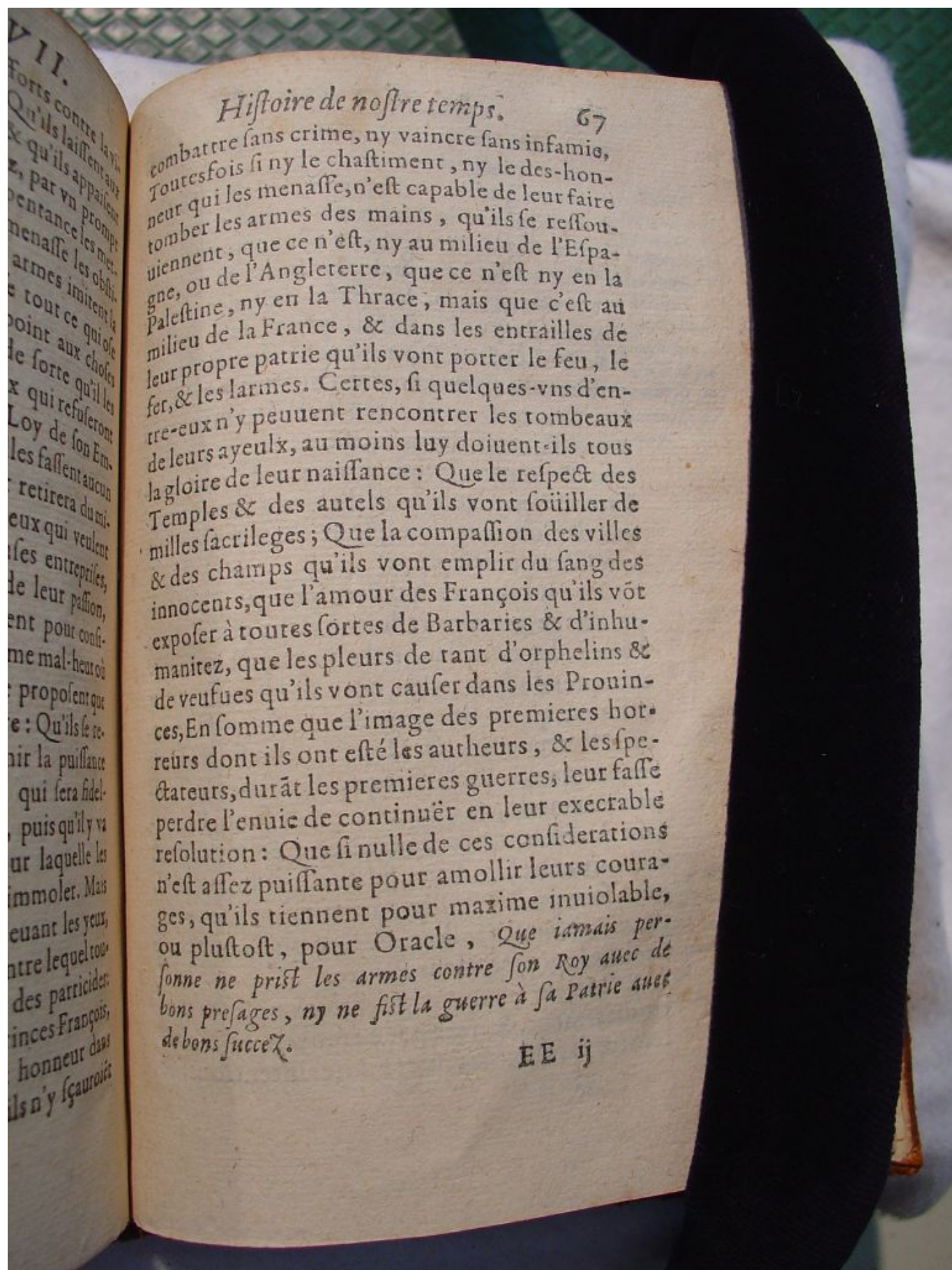
L'audace & l'opiniaſtreté arrachent bien ſouuent la vengeance des plus doux esprits. Que ceux donc auxquels il reste encor quelques reliques de prudence, & qui conseruent encor quelque rayon du respect que toutes loix diuines & humaines les obligent de rendre à leur Roy, rentrent en eux-mesmes, & pensent ſerieuſement à l'horreur du crime dont ils se vont ſouiller, demeurans dans vn party.

E E

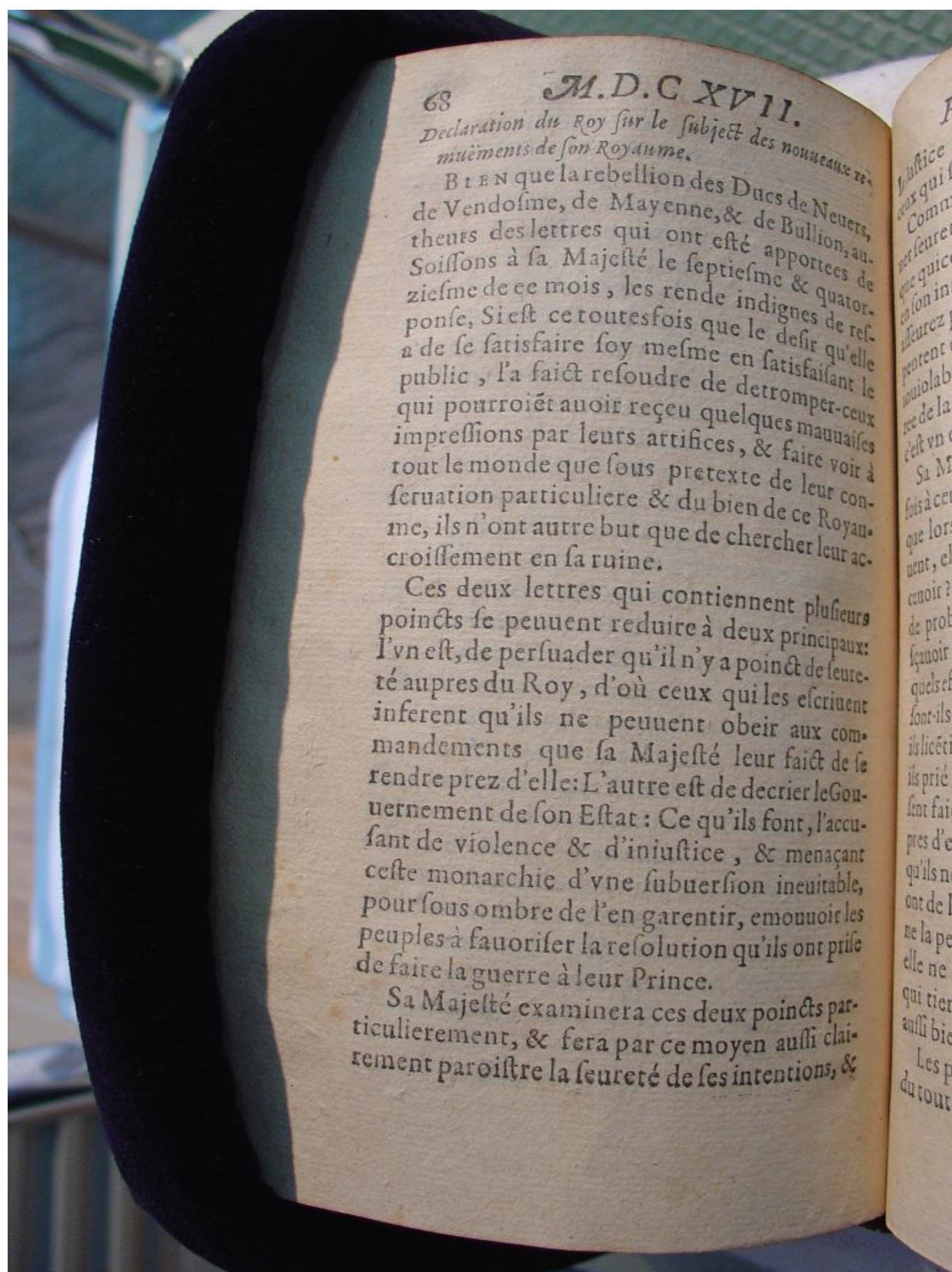
1617_066.jpg



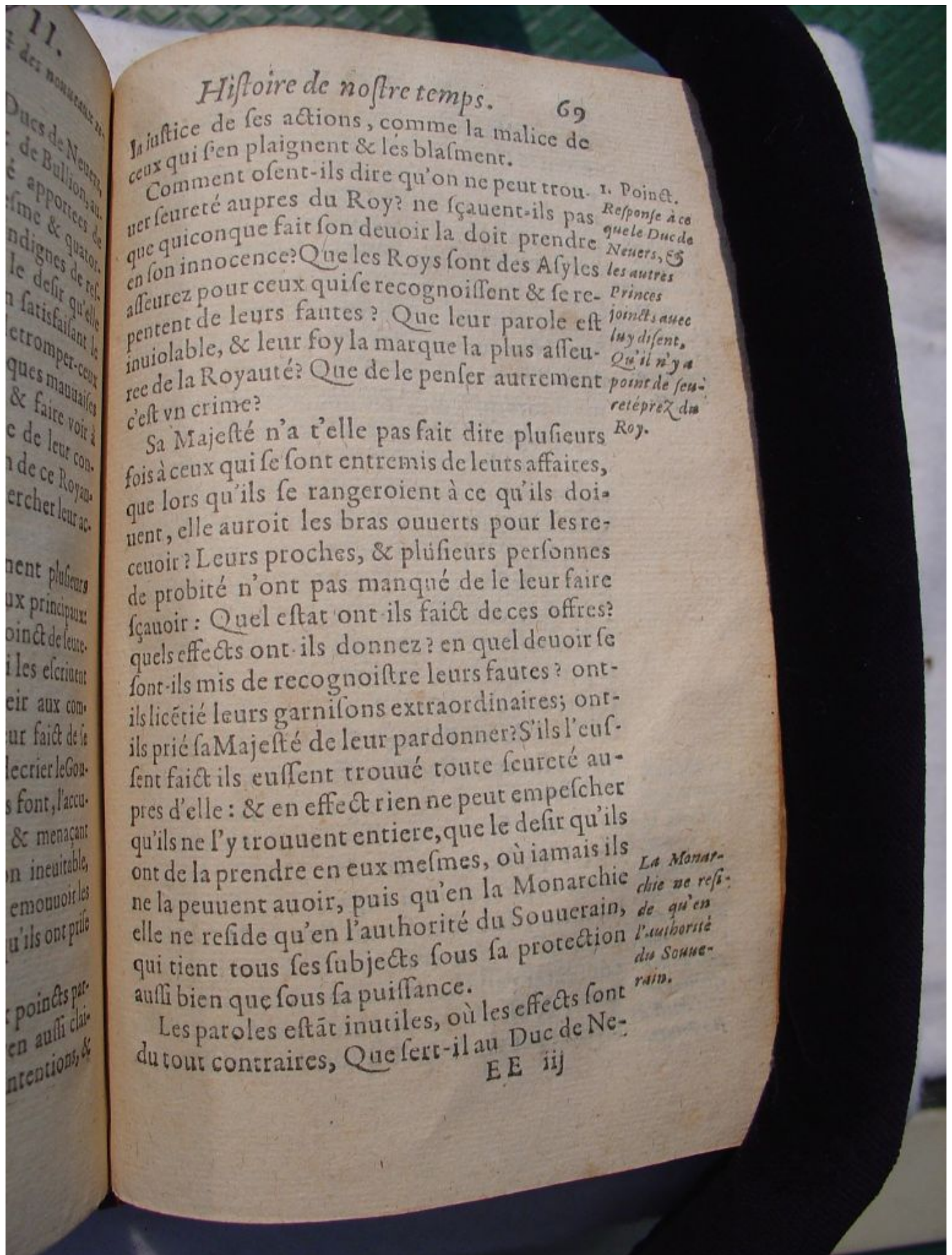
1617_067.jpg



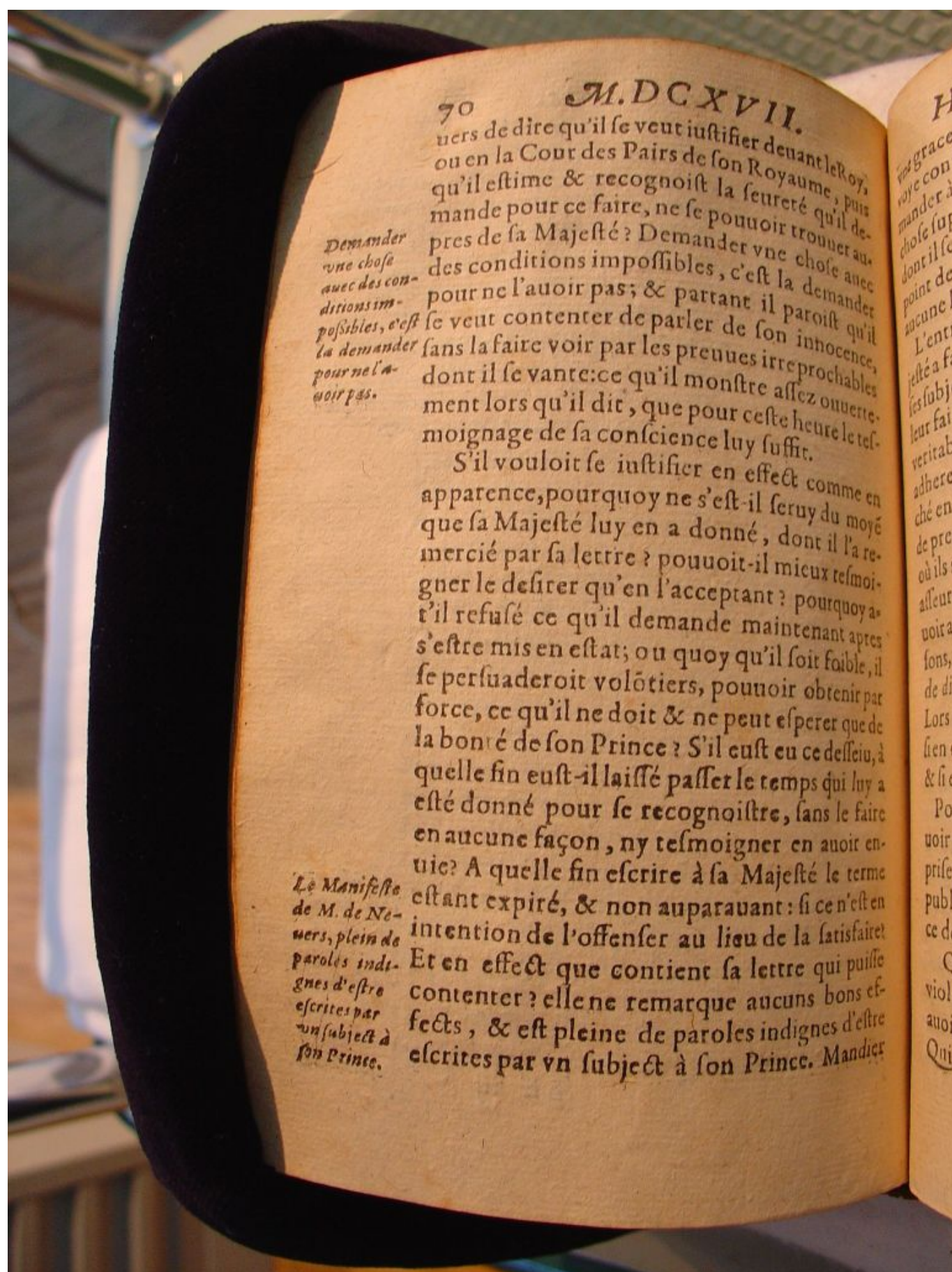
1617_068.jpg



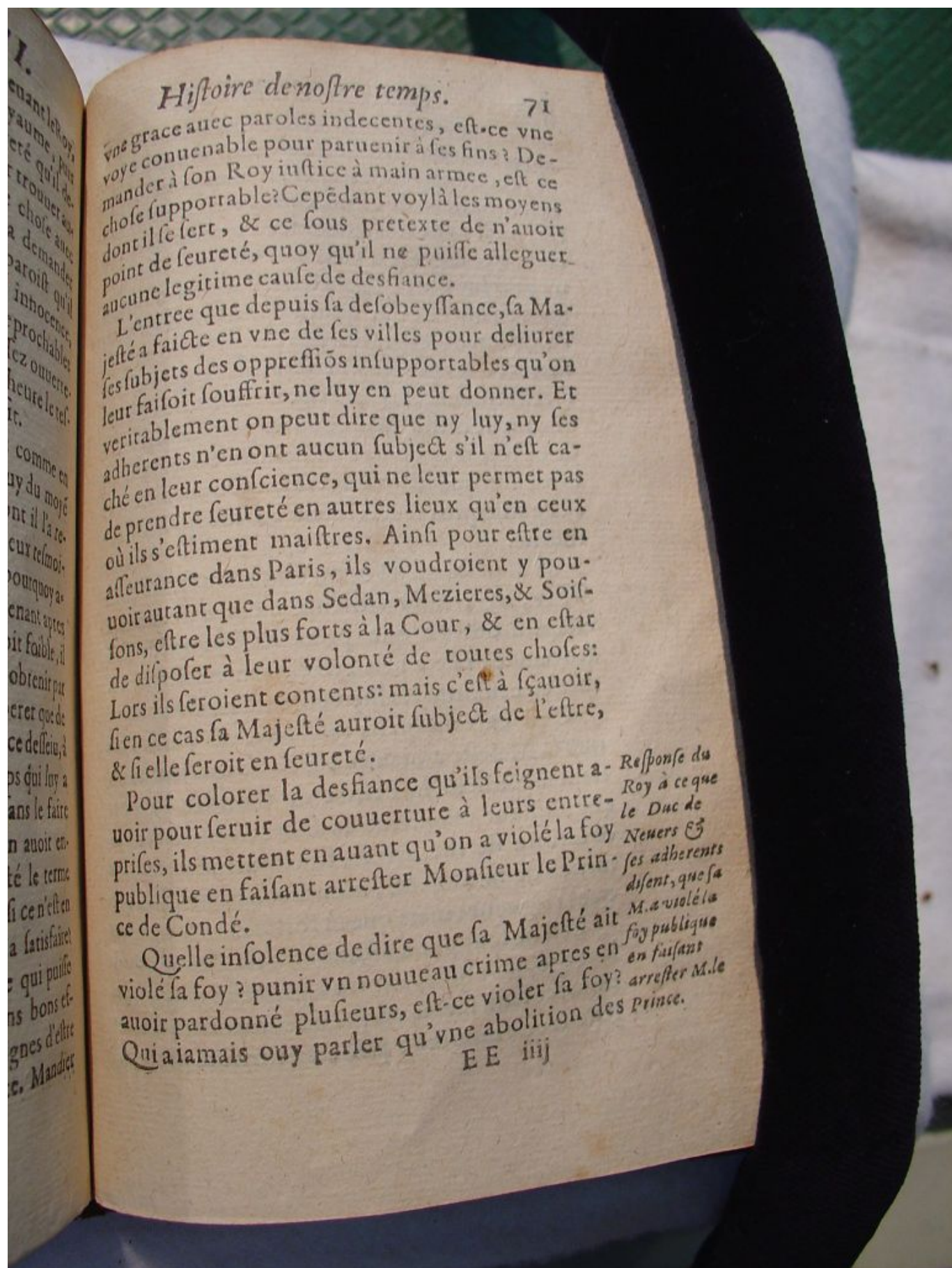
1617_069.jpg



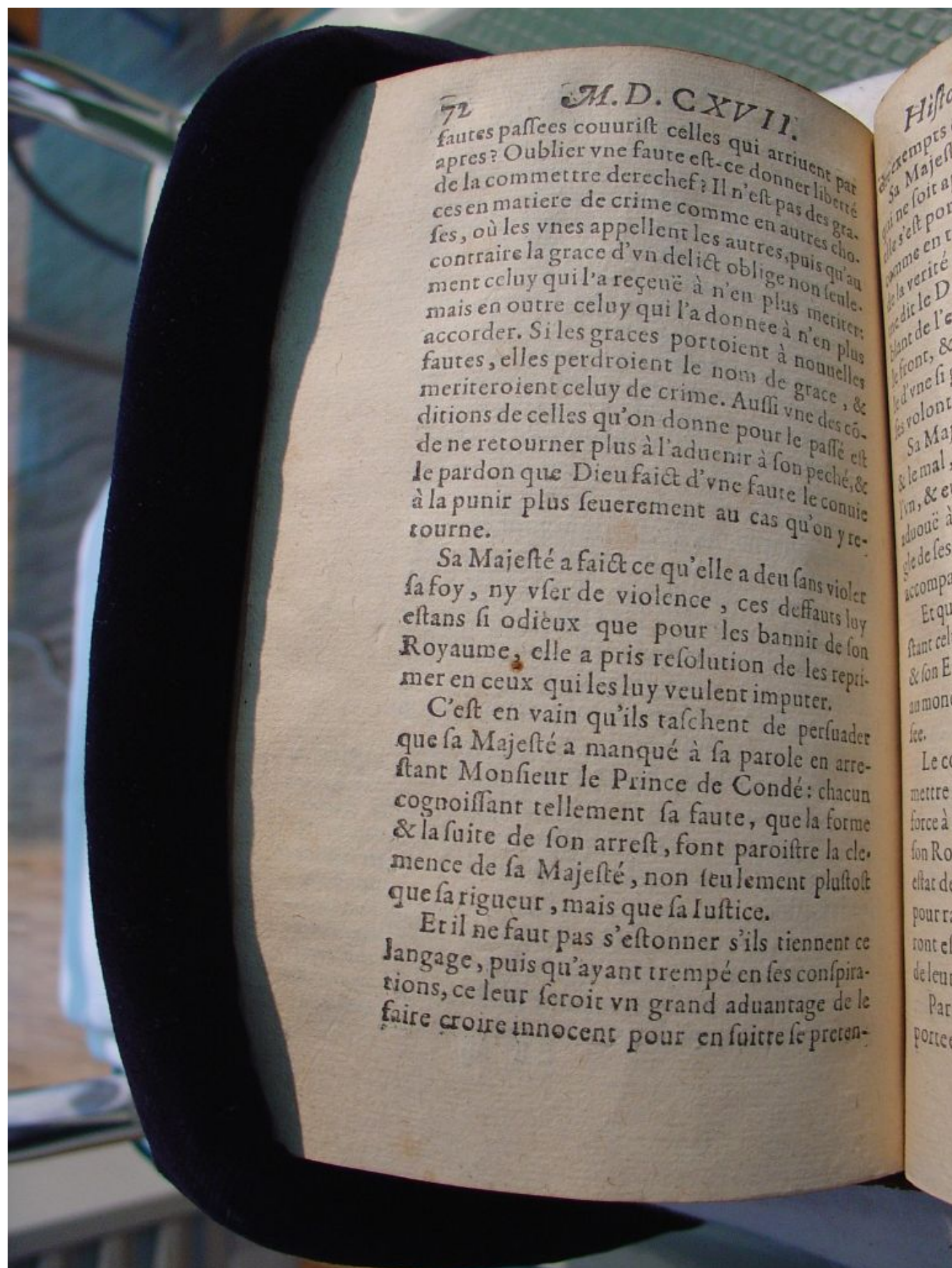
1617_070.jpg



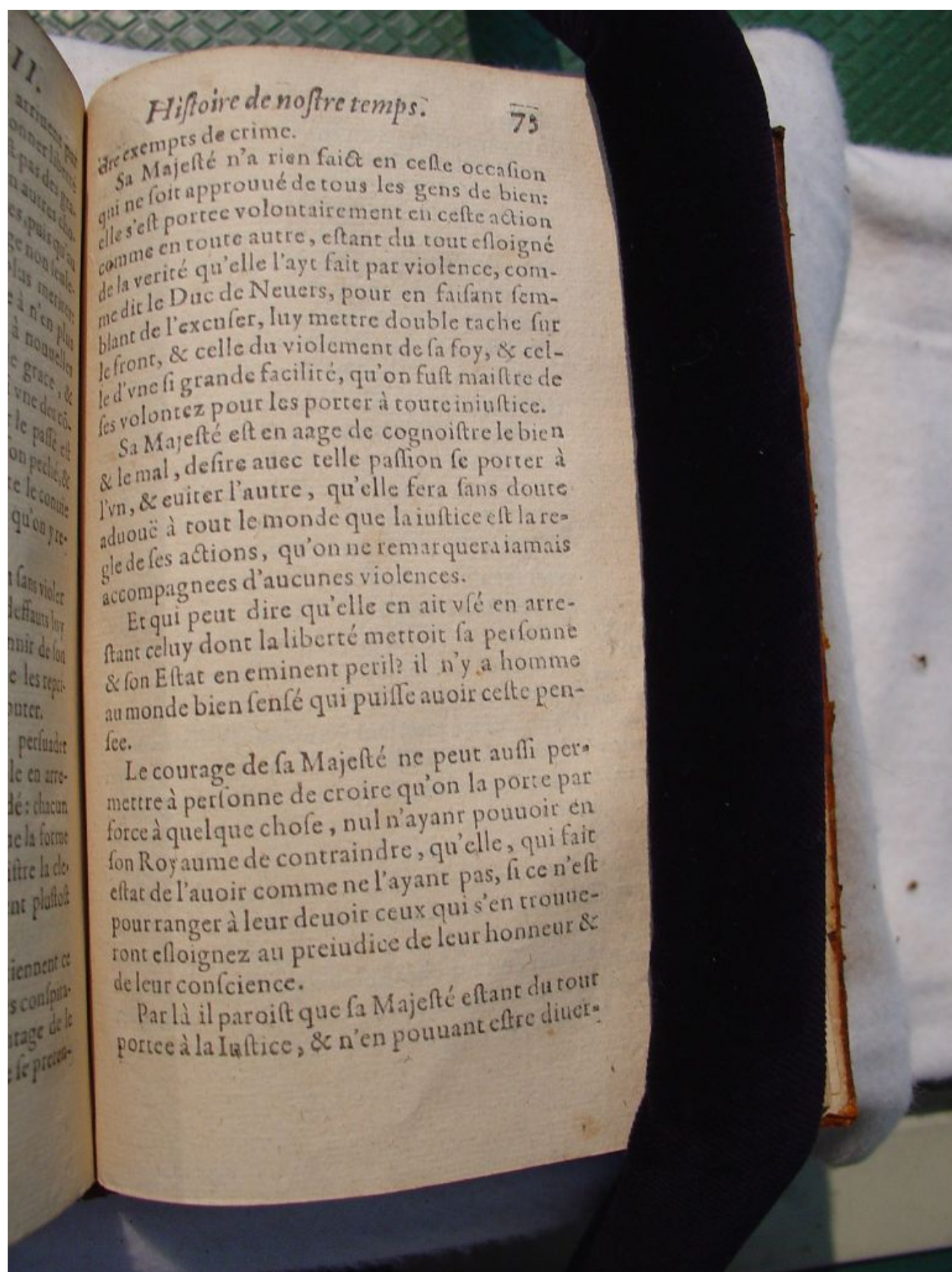
1617_071.jpg



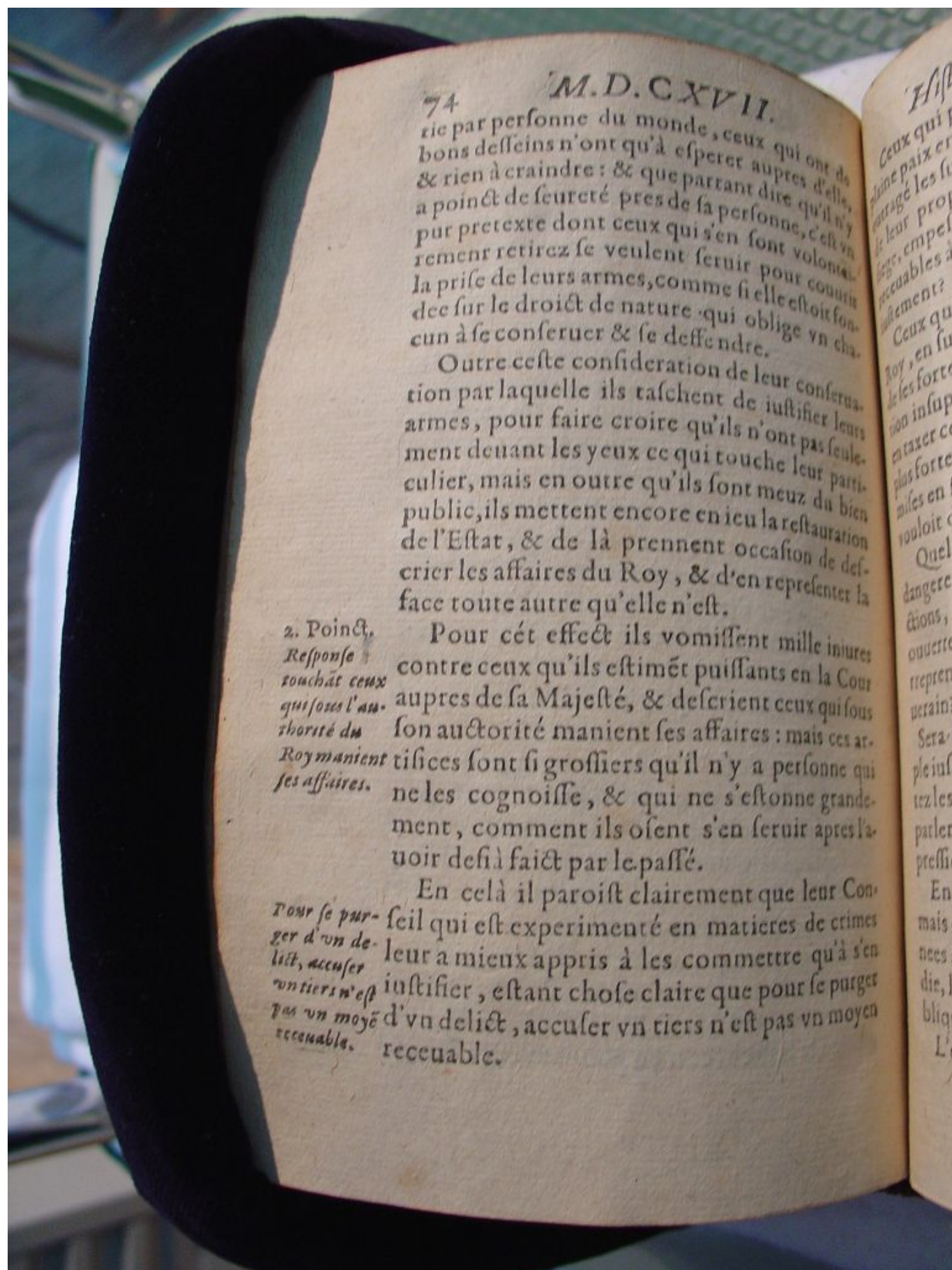
1617_072.jpg



1617_073.jpg



1617_074.jpg



74

M.D.CXVII.

ric par personne du monde, ceux qui ont de
bons desseins n'ont qu'à esperer auprès d'elle,
& rien à craindre: & que partant dire qu'il n'y
a point de seureté pres de sa personne, c'est n'y
pur pretexte dont ceux qui s'en sont volontai-
rement retirez se veulent servir pour couvrir
la prise de leurs armes, comme si elle estoit fon-
dee sur le droict de nature qui oblige vn cha-
cun à se conseruer & se deffendre.

Outre ceste consideration de leur conserua-
tion par laquelle ils taschent de iustifier leurs
armes, pour faire croire qu'ils n'ont pas seule-
ment deuant les yeux ce qui touche leur parti-
culier, mais en outre qu'ils sont meuz du bien
de l'Estat, & de là prennent occasion de des-
crier les affaires du Roy, & d'en représenter la
face toute autre qu'elle n'est.

2. Poinct.
Response
touchât ceux
qui sous l'au-
thorité du
Roy manient
ses affaires.

Pour cét effect ils vomissent mille iniures
contre ceux qu'ils estimēt puissants en la Cour
aupres de sa Majesté, & descrient ceux qui sous
son auctorité manient ses affaires: mais ces ar-
tifices sont si grossiers qu'il n'y a personne qui
ne les cognoisse, & qui ne s'estonne grande-
ment, comment ils osent s'en servir apres l'a-
uoir desjà faiët par le passé.

En celà il paroist clairement que leur Con-
seil qui est experimenté en matieres de crimes
leur a mieux appris à les commettre qu'à s'en
iustifier, estant chose claire que pour se purger
d'un delict, accuser vn tiers n'est pas vn moyen
receuable.

Hist
Ceux qui p
aine paix en
ouragé les su
de leur prop
lege, empes
receuables à
ment?
Ceux qui
Roy, en sur
de les forte
non insup
en taxer ce
plus forte
mises en f
voulait d
Quell
dangereu
ctions,
ouuerte
reprene
verain?
Sera-t
ple inf
tez les
parler
pressio
En
mais g
nees a
die, le
blique
Le

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan